

Département  
du Nord  
-----  
Arrondissement  
Dunkerque  
-----

**COMMUNE D'HONDSCHOOTE**  
ARRETE MUNICIPAL N° 260526AR119CB

**Arrêté portant réglementation du stationnement – Rue des Pénitentes - Hondschoote.**

-----  
Le Maire d'Hondschoote  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de la Route,  
Considérant la demande faite par M. LEFEVRE Hugues de réglementer le stationnement au n°5 rue des Pénitentes à Hondschoote pour faciliter des travaux de dégazage et évacuation de cuve à fuel,  
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains.

**ARRETE**

**Article 1°** - Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur 2 places de stationnement face au n°3-5 rue des Pénitentes à Hondschoote le Vendredi 29 mai 2026.

**Article 2°** - L'interdiction énoncée à l'article 1° sera effective avec la mise en place des panneaux.

**Article 3°** - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.  
Les Services Municipaux, pour information et exécution.  
M. LEFEVRE Hugues, pour information et exécution.  
M. LOUCHAERT Hervé, Adjoint au cadre de vie, sécurisation, pour information.  
Mme DEPECKER Hélène, Conseillère déléguée à la voirie, pour information.

HONDSCHOOTE, le 26 mai 2026

**Le Maire d'Hondschoote  
F. DELATTRE**

